

DOLPHIN INTEGRATION

SA au capital de € 1 295 120
RCS Grenoble 331 951 939
39 avenue du Granier
F-38242 MEYLAN France

Rapport du président sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration pour F-08

1. Prolégomènes	1
2. Nos règles de Gouvernance.....	1
3. Fonctionnement du Conseil	2
4. Direction générale et délégations de responsabilité	3
5. Participation des actionnaires aux assemblées générales	3
6. Assistance par la Sarl Fontclaira	4
7. Obligations envers les parties prenantes financières	4
8. Établissement des états financiers	4
9. Comités du Conseil.....	4
10. Comité d'entreprise.....	5
11. Gestion des risques	5
12. Contrôle interne.....	5

1. Prolégomènes

Il ne s'agit pas chez nous de débattre sur le plaisir ou non de déclarer des faits, mais de savoir si le président est capable, d'une part de porter un jugement rigoureux sur la qualité du contrôle interne, d'autre part de savoir en temps réel dans l'action ce qui risquerait d'échapper à son contrôle dans l'entreprise.

Pour nous, il n'y a aucun doute que le président opérationnel est à la fois "le veilleur qui n'attend pas l'aurore", et celui qui mérite la devise américaine célèbre : "ici, on ne fait pas la passe" ("The Buck stops here").

Nous souhaiterions renforcer l'efficacité des administrateurs et des commissaires aux comptes pour déceler les dysfonctionnements par des symptômes en avance sur les incidents, ainsi que leur indépendance d'esprit pour proposer des changements et en suivre l'exécution.

L'attention du lecteur est portée sur un arrêt du conseil d'état du 5 octobre 2007 (n° 291.049) engageant la responsabilité de la direction lors d'abus de droit perpétrés à l'insu de celle-ci par le directeur financier.

2. Nos règles de Gouvernance

Nous avons publié nos propres règles de gouvernance bien avant toute crise du monde financier. Elles ne sont pas restreintes en quoi que ce soit, et traduisent avant tout une culture d'entreprise de transparence et de vérité dans l'action pour les trois composantes de la vie sociétale : les salariés, les actionnaires et les parties prenantes.

Les administrateurs et les commissaires aux comptes rencontrent individuellement les employés comme ils le souhaitent, et ils ont accès à tous les documents de l'entreprise et à ses procédures destinées à la certification ISO-9001. Les commissaires aux comptes ont participé à presque toutes les réunions du conseil, et ont remis en 2006 aux administrateurs une lettre de recommandation toujours valide sur les procédures de qualité établies dans l'esprit de ISO-9001:2000.

Une règle maintenant bien rôdée, la treizième, porte sur l'intérêt et la mise en pratique de l'union des contraires : elle prône l'instauration des contre-pouvoirs et des confrontations d'opinions. Les deux règles suivantes sont tout aussi fondamentales quant au comportement envers les salariés qui ont perdu tout intérêt pour leur orientation, mais n'ont plus l'énergie de se diriger eux-mêmes, ainsi qu'envers les cadres qui sont tentés de prendre leur position pour un lieu de pouvoir et non de service et qui se refusent à déléguer et à former leurs subalternes. En un temps où la mode est d'accuser de harcèlement moral et où la loi et les prud'hommes, d'une part ne permettent que depuis peu le licenciement par consentement mutuel, d'autre part facilitent l'extorsion de fonds par les cadres fautifs, ces trois règles de gouvernance sont cruciales.

Deux chartes ont été ajoutées cette année pour publication sur notre site Toile :

- la première est standard, en faveur de la diversité,
- sur la seconde, nous sommes précurseurs, sur la légitimité.

3. Fonctionnement du Conseil

Le conseil d'administration est régi par un règlement intérieur qu'il respecte.

Depuis cinq ans que nous sommes une société publique, le conseil s'est réuni régulièrement.

Pour l'année F-03, les 14 Octobre, 2002 ; 2 Décembre, 2002 ; 15 Janvier, 2003 ; 18 Mars, 2003 ; 31 Mars, 2003 ; 9 Juillet, 2003 et 29 Octobre, 2003 (pour la clôture).

Pour l'année F-04, il s'est réuni les 11 Février 2004, 28 Avril 2004, 22 Juillet 2004, 12 Août 2004 et 3 Novembre 2004 (pour la clôture).

Pour l'année F-05, il s'est réuni les 26 Janvier 2005, 17 Mai 2005, 18 Juillet 2005, 11 Octobre 2005 et 8 Décembre 2005 (pour la clôture).

Pour l'année F-06, il s'est réuni les 14 Mars 2006, 18 Mai 2006, 22 Août 2006, 20 Octobre 2006 et 7 Décembre 2006 (pour la clôture).

Depuis notre transfert sur Alternext :

pour l'année F-07, il s'est réuni les 30 janvier 2007, 19 avril 2007, 11 juillet 2007, 10 octobre 2007 et 20 novembre 2007 (pour la clôture),

et pour l'année F-08 en cours de clôture, il s'est réuni les 21 février 2008, 26 mai, 24 juillet, 8 septembre, le 23 octobre et 25 novembre 2008 (pour la clôture).

Aucune décision n'avait été prise jusqu'à peu (et ce depuis 1985) avant que le débat n'ait permis de voter à l'unanimité, mais le virage a été pris avec un premier vote l'an passé où un administrateur a préféré s'abstenir. L'objectif de ce virage conscient était de donner plus de réactivité et de souplesse au conseil.

Tous les membres de l'équipe de direction ont eu l'opportunité de faire au moins une présentation directe aux administrateurs sur des thèmes essentiels pour le conseil. Trois membres de cette équipe, en plus du président, participent à tous les conseils, deux d'entre eux comme administrateurs.

À la fois les membres du conseil et ceux de la direction générale sont invités systématiquement et relancés chaque fois pour proposer ce qui devrait être traité par le prochain conseil, avant l'envoi des invitations. Typiquement, les administrateurs indépendants ont requis des présentations spécifiques pour mettre en discussion la stratégie d'entreprise, tant des produits que des services, soit en comité, soit en conseil.

Le conseil a conservé sans changement sur l'année la composition des administrateurs listés sur notre enregistrement KBIS (en annexe).

Le conseil est informé à l'avance des principales annonces publiques de sorte que les administrateurs peuvent, et souvent prennent le temps pour, approuver ou contribuer des améliorations aux messages.

Les administrateurs sont invités à assister aux séminaires de direction qui prennent la forme de soirées-maquis, où chaque dirigeant (une douzaine) expose librement le thème qui lui tient le plus à cœur.

4. Direction générale et délégations de responsabilité

La direction générale fonctionne collégalement depuis la nomination des directeurs dits transverses : la responsable du développement des composants virtuels, en même temps directeur financier, avec les deux directeurs généraux délégués à missions techniques et la responsable RH, désormais aussi secrétaire générale. Le directeur financier encadre l'ensemble des fonctions d'administration : comptabilité, finances et ressources humaines.

Chaque responsable récemment nommé d'une unité de croissance rapporte à l'un des directeurs transverses, tandis que les responsables commerciaux rapportent au président opérationnel.

Il y a une répartition naturelle des rôles comme suit.

Le président opérationnel est responsable des orientations stratégiques, de la communication, des affaires juridiques (sociétales, fiscales, salariales et sociales), mais la responsable du contrôle de gestion est responsable du suivi des questions de trésorerie, financements, investissements et autofinancement (flux). À cette fin, elle préside les comités d'investissement, chargé du retour sur investissement des immobilisations en matériel et logiciel.

Le président opérationnel effectue des remises en cause du fonctionnement au vu des évolutions du marché et, à cette fin, il effectue des missions sur des régions ou auprès de clients délicats, mais aussi au vu des comportements dans l'entreprise et, en ce sens, il agit en tant que directeur de gestion des ressources humaines. Il fait aussi fonction de Directeur Commercial.

Le conseil d'administration n'apporte pas de limitation aux droits et pouvoirs du président opérationnel.

Sur les questions de communication relatives au marketing et aux partenariats, le président opérationnel est impliqué pour assurer la cohérence stratégique jusqu'à la philosophie de la qualité.

Un couple de devises gère l'esprit de délégation dans l'entreprise, et fait contrepoids aux pressions démagogiques des accusateurs en harcèlement :

- Délégation sans contrôle égale démission
- Contrôle sans délégation égale démotivation !

Sur les relations avec les comités d'entreprise, il est entouré des directeurs dits transverses, habilités à le remplacer.

Les deux directeurs généraux délégués au développement sont respectivement responsables du retour sur investissements des développements de produits et des services.

5. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les statuts de la société prévoient les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales.

6. Assistance par la Sarl Fontclair

Cette société, dite de "holding", de la famille du président fondateur se concentre sur les problèmes de survie de l'entreprise par surveillance des problèmes et solutions juridiques. Elle participe à remettre en cause les prestataires de service, en assure la gestion des commandes et le suivi des échéanciers de relance. Elle n'a pas de responsabilité opérationnelle, mais d'abord de mise en garde.

7. Obligations envers les parties prenantes financières

La société a toujours déposé au greffe ses comptes annuels dûment certifiés. Depuis que la société est devenue publique, sur le marché libre en Mars 2003, elle a respecté les obligations des marchés réglementés, volontairement. Depuis 2007 sur Alternext, elle se conduit selon les obligations des marchés boursiers régulés.

La société effectue une clôture trimestrielle des comptes, depuis sa fondation, et obtient un examen limité des commissaires aux comptes en fin du premier semestre (au 31 Mars).

Conformément aux besoins d'EuroNext et de notre actionariat, la majeure partie des documents de la société sont disponibles en Français et en Anglais, et les conseils sont tenus en bilingue.

En outre, la société a mis en place un contrôle de divulgation conforme aux obligations du NYSE ou du NASDAQ, ce qui assure que tout élément d'information qui est émis soit auparavant autorisé par un comité adhoc de divulgation sous la responsabilité explicite d'un des trois membres de la direction générale.

Le Pacte d'actionnaires, qui donnait lieu à des vérifications croisées avec la banque gestionnaire, est caduc désormais à compter du 31 décembre 2008.

8. Établissement des états financiers

Les états financiers publiés sont établis par application du processus finance référant aux procédures rédigées par la société selon les principes ISO-9001. Les plus pertinentes sont ici :

- Comptabilisation du développement de la propriété immatérielle
- Clôtures des comptes
- Consolidation des filiales du groupe
- Gestion des cycles d'achat et de vente
- Retour sur investissements
- Budgets

La comptabilisation des développements de propriété immatérielle a fait l'objet d'un examen des autorités les plus hautes, qui ont validé les principes comptables adoptés par la société.

La procédure de consolidation reste limitée, compte tenu de la petite taille du groupe et de la faible taille de ses filiales.

9. Comités du Conseil

Les comités délibèrent en l'absence du président, et leurs recommandations sont présentées au conseil dans son ensemble par leurs présidents respectifs. Ils sont dorénavant moins nombreux puisque les comités scientifique et commercial ont été fusionnés en un comité stratégique.

Le comité sur la rémunération des administrateurs avait entériné l'élargissement aux directeurs généraux délégués de la partie variable attribuée au président, et elle avait été modifiée par le conseil pour remplacer la référence aux résultats par une référence à la capacité d'autofinancement.

Le comité d'audit a pour mission première de détecter des dysfonctionnements en généraliste, mais en s'inspirant éventuellement des audits internes, et de proposer

des rectifications pour les situations qu'il estime relever d'une "dislocation intellectuelle". En effet, la culture d'entreprise peut aveugler quant à certains dysfonctionnements et doit être remise en cause, car bien des malentendus sont issus de la tendance à prendre des engagements, voire à utiliser des expressions ou mentionner des montants financiers, sans associer ces concepts à des réalités d'intentions ou de signification. Ceci apparaît beaucoup dans la sphère financière, sur la rentabilité, etc. mais aussi en marketing, sur la compétitivité, etc.

Il n'a jamais été porté à l'attention du comité d'audit de quelconques risques de harcèlement. Cela n'a pas empêché un cadre supérieur – maintenant parti –, pour avoir été contraint au respect de la loi par l'exercice du contrôle interne, de porter devant les tribunaux le président sous le prétexte de harcèlement moral. C'est la meilleure preuve de l'efficacité de ce contrôle.

Le président avait aussi depuis longtemps mis en place un comité d'éthique comprenant trois personnes et qui statue rapidement sur les questions délicates : règles de commissionnement, attribution de délégations spéciales, etc. À lui non plus, il n'a jamais été mentionné de risques ni de problèmes quelconques de harcèlement.

Un "comité des investissements", opérationnel, donc en présence du président, traite des choix stratégiques qui engagent irréversiblement les chances de l'entreprise. Sur l'année, il a renforcé le système de gestion du réseau informatique interne, de la sécurité et de la sauvegarde des données, ainsi que le système de conception assistée par ordinateur.

10. Comité d'entreprise

Les élus du comité d'entreprise (selon la représentation unique) sont toujours invités et, l'un d'entre eux la plupart du temps, participent aux réunions du conseil.

Ils sont invités à présenter leur propre rapport annuel s'ils le souhaitent. Ils sont invités à se pencher sur les affaires économiques.

La séparation de leurs comptes est conforme aux pratiques des plus grandes entreprises. Ils préparent la séparation des thèmes de discussion pour représentants du personnel et pour comité d'entreprise.

La charte informatique, qui gère les restrictions évitant tout emploi abusif des moyens de l'entreprise, tant en interne que dans les relations par Internet, a été améliorée.

Une "charte sur la légitimité" a été discutée et amendée afin qu'elle permette de mieux expliquer la nature de la compétence juridique et de l'autorité dans l'entreprise, ce qui s'avère fort mal compris en France en général.

11. Gestion des risques

La gestion des risques est soumise aux principes adoptés pour le respect des normes de qualité ISO-9001 : 2000.

Sont impliqués les responsables respectifs de chaque catégorie de risque, allant des risques juridiques, financiers, informatiques (avec la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité), de la sûreté jusqu'à ceux suivis par le CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) ainsi que par le comité d'éthique.

12. Contrôle interne

Les responsables de gestion des ressources humaines assurent le suivi de création et de mise à jour des procédures de qualité, et l'accroissement de fiabilité est l'objet d'un effort permanent. Il vise toujours à réduire la tendance consistant à se servir de concepts abstraits détachés de leur signification concrète, ce qui a d'ailleurs valu les comportements erratiques des financiers sur la propriété immatérielle, sa

valorisation, son immobilisation et son amortissement. Cela concerne donc bien autant le personnel technique qu'administratif ou commercial.

Ceci a permis que la démarche de certification déroulée sur l'année se soit soldée par quelques questions simples, de sorte que sa finalisation a pu être obtenue sous trois mois, soit dès le mois de décembre 2008.

Par rapport à nos règles de gouvernance, qui sont en exergue sur notre site Toile, aucune déviation, ni systématique ni durable, n'a été observée.

Le président opérationnel

Extrait du registre du commerce et des sociétés

IMMATRICULATION ET IDENTITE DE LA PERSONNE

numéro d'immatriculation : 331 951 939 RCS Grenoble
date d'immatriculation : 28 février 1985
dénomination : DOLPHIN INTEGRATION
forme juridique : société anonyme à conseil d'administration
durée de la personne morale : 99 années

CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE

capital : 1 295 120,00 EUROS
siège social : 39 avenue du Granier 38240 Meylan - FRANCE
activités principales de l'entreprise : Conception en microélectronique.
nom commercial : il n'est pas déclaré de nom commercial
date de clôture de l'exercice : 30 Septembre

DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

président du conseil d'administration Monsieur DEPEYROT Michel né(e) le 19 août 1940 à MONTAUBAN (82) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur DEPEYROT Michel
domicilié : 22 route de Chartreuse 38700 Corenc - FRANCE

administrateur Monsieur POLLET Jean-francois né(e) le 17 septembre 1954 à CHAMBERY (73) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur POLLET Jean-francois
domicilié : 354 route du Mollard 38560 Jarrie - FRANCE

administrateur Monsieur ZANNI Giancarlo né(e) le 01 novembre 1937 à RIMINI - Italie - de nationalité italienne
Nom d'usage : Monsieur ZANNI Giancarlo
domicilié : 40 rue du Parc 91400 Orsay - FRANCE

administrateur Monsieur ZIMMER Günter né(e) le 02 février 1940 à BARN - République tchèque - de nationalité allemande
Nom d'usage : Monsieur ZIMMER Günter
domicilié : 10 am Steinwerth 47269 Duisburg - ALLEMAGNE

administrateur Monsieur ZANGARA Louis né(e) le 30 avril 1954 à VILLAROSA - Italie - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur ZANGARA Louis
domicilié : 14 allée Eugene Faure 38170 Seyssinet Pariset - FRANCE

administrateur Monsieur CHAPELET Bernard Albert né(e) le 06 juin 1948 à PARIS 12 arrdt. (75) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur CHAPELET Bernard
domicilié : 47 chemin de Malanot 38700 Corenc - FRANCE

administrateur Madame LOVIS Viviane Michelle né(e) le 04 mars 1956 à METZ (57) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Madame NEITER Viviane
domicilié : 41 bis avenue Foch 54270 Essey-les-nancy - FRANCE

commissaire aux comptes titulaire ERNST & YOUNG AUDIT - 344 366 315 RCS Nanterre
siège social : 11 avenue de l Arche 92095 Paris la Defense - FRANCE

commissaire aux comptes titulaire Monsieur VEILLET Marc né(e) le 17 juillet 1955 à LA TRONCHE (38) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur VEILLET Marc
domicilié : 12 rue Des Pies 38360 Sassenage - FRANCE

commissaire aux comptes suppléant Monsieur MARY Dauphin Daniel né(e) le 10 février 1954 à LYON 03 arrdt. (69) - France - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur MARY Dauphin
domicilié : 113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - FRANCE

commissaire aux comptes suppléant Monsieur PINTO Jacques né(e) le 29 avril 1952 à TANGER - Maroc - de nationalité française
Nom d'usage : Monsieur PINTO Jacques
domicilié : 13 chemin Des Sources 38240 Meylan - FRANCE

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

adresse : 39 avenue du Granier 38240 Meylan - FRANCE
activité exercée : l'activité exercée dans cet établissement est identique aux principales activités de l'entreprise
date de début d'activité : 01 mai 1985
origine : création
mode d'exploitation : exploitation directe

MENTIONS ET OBSERVATIONS

28/02/1985 - LES AFFICHES DE GRENOBLE DU 01/02/1985

-DECLARATION MODIFICATIVE du 07 Mai 1999 :
Transfert du siège social et établissement principal du 8 Chemin des Clos 38240 MEYLAN au 39 Avenue du Granier 38240 MEYLAN à compter du 21.01.1999

mention effectuée le 14 mai 2002 sous le N° F02/005492

-Mise en conformité avec les nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2000.912 du 18.09.2000 et de la loi n° 2001.420 du 15.05.2001 relative aux NRE.

mention effectuée le 14 décembre 2004 sous le N° F04/012956

Fusion-absorption de la société DOLPHIN DELEGATION (408 642 924 RCS GRENOBLE)
Siège : 39 Avenue du Granier 38240 MEYLAN à compter du 30.09.2004 avec effet rétroactif au 01.10.2003

OBJET DE LA FORMALITE

Formalité n° F08/002459 du 03 mars 2008
Décision sur la modification du capital social

CAPITAL - ancien capital : 1 277 120,00 EUROS, nouveau capital : 1 295 120,00 EUROS

*Toute modification ou falsification du présent extrait expose à des poursuites pénales
Seul le greffier est légalement habilité à délivrer des extraits signés en original,
toute reproduction du présent extrait même certifiée conforme est sans valeur.*

Pour extrait certifié conforme

DELIVRE à Grenoble le 03/03/2008

Le greffier



[Handwritten signature]